

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Principaux contrôles et vérifications périodiques réglementaires

INTERVENTION/DESIGNATION	PERIODICITE	OBSERVATIONS
Installations électriques		
. Sécurité du public	1 an	
. Sécurité des travailleurs	1 an	
. Sécurité des usagers	Avant mise sous tension	S'applique désormais aux installations de production d'énergie < 250 KVA ainsi qu'aux installations extérieures et notamment : éclairage public, éclairage des lieux accessibles au public,... - système de signalisation, feux tricolores,... - antenne pour signaux téléphone, système audiovisuel, centrale téléphonique, - système de surveillance, radars, système d'accès extérieurs,... - mobilier urbain et édicule, - station de pompage,...
Installation de protection contre la foudre		
. Immeubles de grande hauteur (I.G.H.)	5 ans	Protection des bâtiments et des personnes
. ERP	1 an	Protection des personnes
. Refuges de montagne	2 ans	Protection des personnes
Portes et portails		
. Portes et portails automatiques et semi-automatiques destinés au passage des véhicules	6 mois	
. Portes automatiques pour piétons	6 mois	
Ascenseurs-escaliers roulants-trottoirs roulants		
. Ascenseurs	5 ans	Contrôle technique à la charge du propriétaire tous les 5 ans
. Escaliers mécaniques/trottoirs roulants	1 an	
Moyens de secours		
. Moyens d'extinction	1 an	
. Systèmes de sécurité incendie (détection, système de mise en sécurité, alarme)	1 an-3 ans	Selon installations
. Essais et visites du matériel	au moins 6 mois	
. Installation de radiocommunication relayée	3 ans	
Désenfumage		
. Désenfumage naturel et mécanique	1 an	
. Désenfumage associé à un SSI A et B	3 ans	
Réservoirs enterrés contenant des liquides inflammables		
. Epreuve	A la mise en service	
. Réépreuve	Au plus tard 25 ans après la mise en service puis tous les 5 ans	Equipements soumis à la réglementation des installations classées
Gaz combustibles		
. Appareils d'utilisation et accessoires	1 an	
Etablissements avec espace scénique		
. Toutes installations techniques	3 ans	Suivant catégorie et type d'espace scénique
Amiante		
Dossier Technique Amiante (DTA) Evaluation de l'état de conservation (N) des flocages, des calorifugeages et des faux-plafonds par une grille d'évaluation : -> si N = 1 contrôle périodique de l'état de conservation -> si N = 2 mesure d'empoussièrisme (E) E<5 fibres/litre contrôle périodique de l'état de conservation E>5 fibres/litre travaux >si N = 3 travaux D = état dégradé B = bon état de conservation	Consultation et mise à jour après chaque intervention 3 ans 3 ans à compter de la date de remise des résultats de contrôle	
Diagnostic de Performance Energétique (DPE)	Renouvelable tous les 10 ans	Construction neuve, vente, location, obligation d'affichage dans les établissements recevant du public
Dossier de Diagnostic Technique	A chaque mise à jour du diagnostic	Dossier récapitulatif de tous les diagnostics immobiliers en cas de vente ou de location exigés dans les actes authentiques
Termites et autres insectes		
. Recherche de termites et autres insectes xylophages	A la vente d'immeuble	Termites : immeubles ou parties d'immeubles neufs dans tout département faisant l'objet d'un arrêté préfectoral concluant à la présence de termites. Insectes à larves xylophages : immeubles ou parties d'immeubles neufs.
Légionelles		
. Surveillance et prévention de la légionellose (tours aérorefrigérantes)	A la mise en service 2 ans 1 an	Cas général si pas d'arrêt de l'installation pendant les opérations de nettoyage et de désinfection
Installations thermiques		
. Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation et conditionnement d'air et d'installations d'eau chaude sanitaire	1 an	
. Tous combustibles : contrôle de l'efficacité énergétique des installations	2 ans	Installation de puissance comprise entre 0,4 et 20 MW
. Combustibles solides : mesure de la concentration en poussières, SO ₂ , NO _x	2 ans	Installation de puissance comprise entre 0,4 et 2 MW
. Combustibles liquide et gazeux : SO ₂ ,NO _x		
. Tous combustibles : mesure de la concentration en poussières, SO ₂ , NO _x des effluents gazeux	3 ans	installation de puissance comprise entre 2 et 20 MW
. Combustible solide et biomasse	2 ans	installation de puissance comprise entre 400 KW et 2 MW
. Installation d'appareils de cuisson ou de remise en température	1 an	
Aération, assainissement des locaux de travail		
. Examen des installations d'aération des locaux de travail : Pollution non spécifique Locaux à pollution spécifique	1 an	Contrôle débit d'air neuf
. Installation sans système de recyclage	1 an	Contrôle débit d'air extrait. Relevé des pressions statistiques
. Installation avec système de recyclage	6 mois	Contrôle de la concentration en poussière et en polluants
Télécommunication et radiocommunication		
. Mesures de champs électromagnétiques	à la demande	Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques